

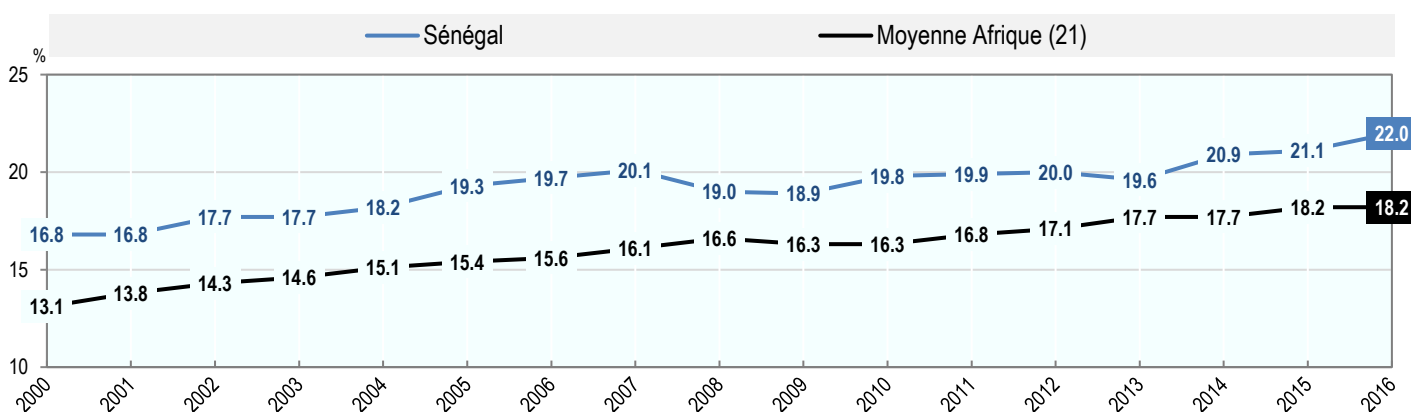


Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018 — Sénégal

Recettes fiscales : impôts/PIB

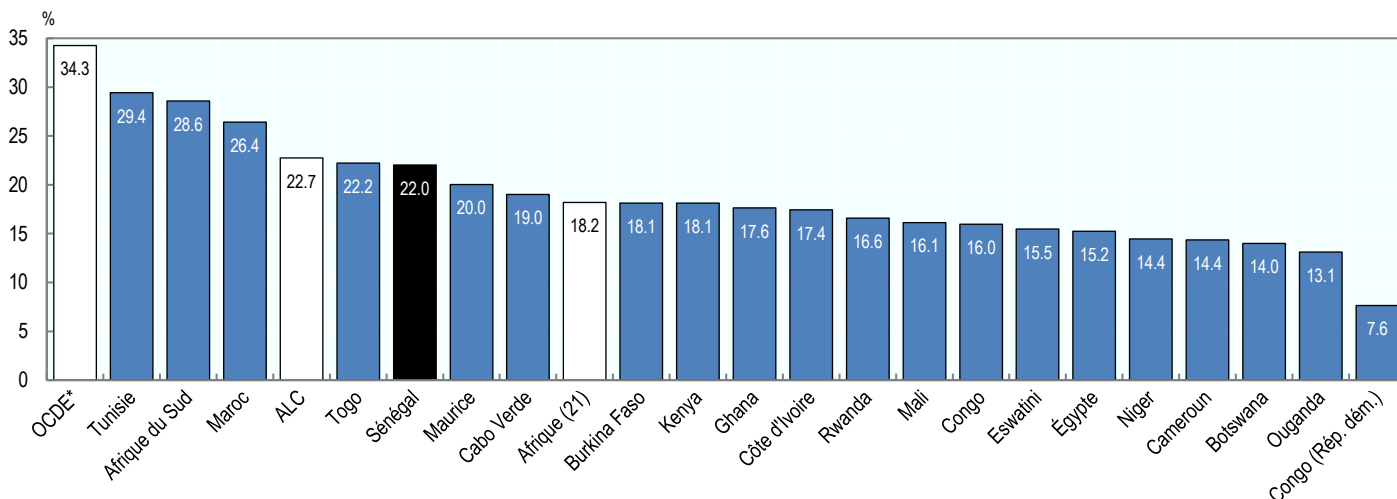
Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

Le ratio impôts/PIB au Sénégal a augmenté de 0.9 point de pourcentage entre 2015 et 2016, passant de 21.1 % en 2015 à 22.0 % en 2016. À titre de comparaison, la moyenne des 21 pays d'Afrique figurant dans la publication est restée stable à 18.2 % au cours de la même période. Le ratio impôts/PIB au Sénégal a augmenté depuis 2000, où il s'élevait à 16.8 %. Au cours de la même période, la moyenne des 21 pays d'Afrique a augmenté de 5.1 points de pourcentage, passant de 13.1 % en 2000 à 18.2 % en 2016. Entre 2000 et 2016, le ratio impôts/PIB le plus élevé au Sénégal était de 22.0 % en 2016, et le ratio le plus bas était de 16.8 % en 2000 et 2001.



Recettes fiscales en % du PIB, 2016

Le ratio impôts/PIB au Sénégal en 2016 (22.0 %) était supérieur de 3.8 points de pourcentage à la moyenne des 21 pays d'Afrique figurant dans la publication (18.2 %) mais inférieur à la moyenne d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) (22.7 %).



*Les données pour l'OCDE sont provisoires car les données définitives de 2016 ne sont pas disponibles.

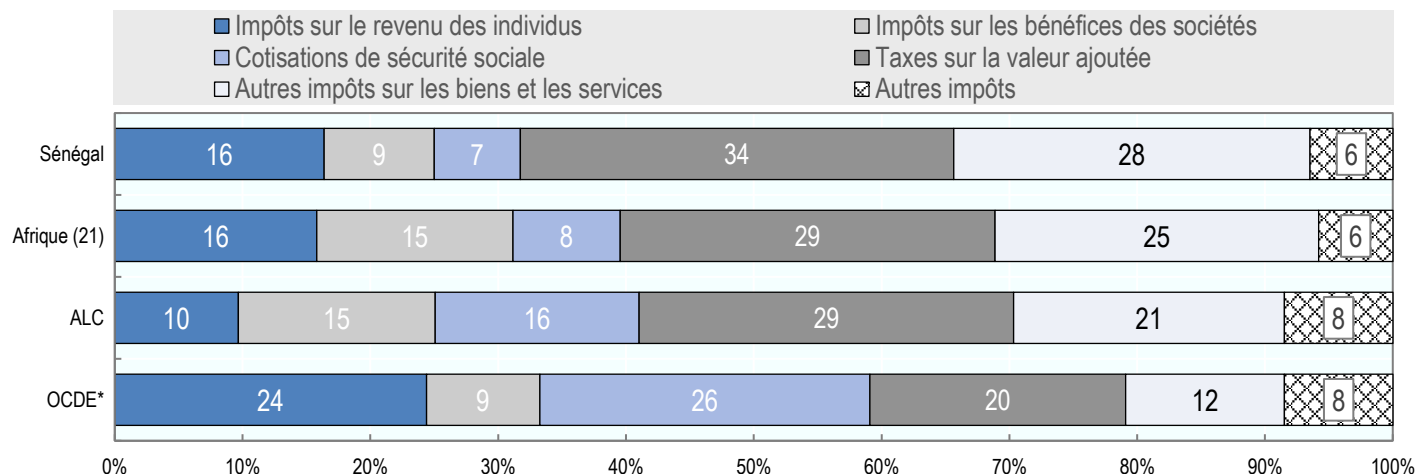
Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

La moyenne ALC fait référence à la publication « Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2018 ». [oe.cd/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean](http://www.oecd.org/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean)



Recettes fiscales : structure fiscale

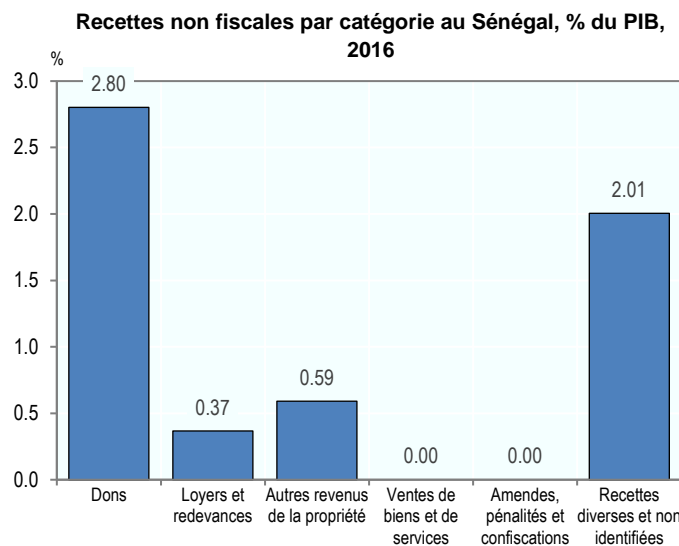
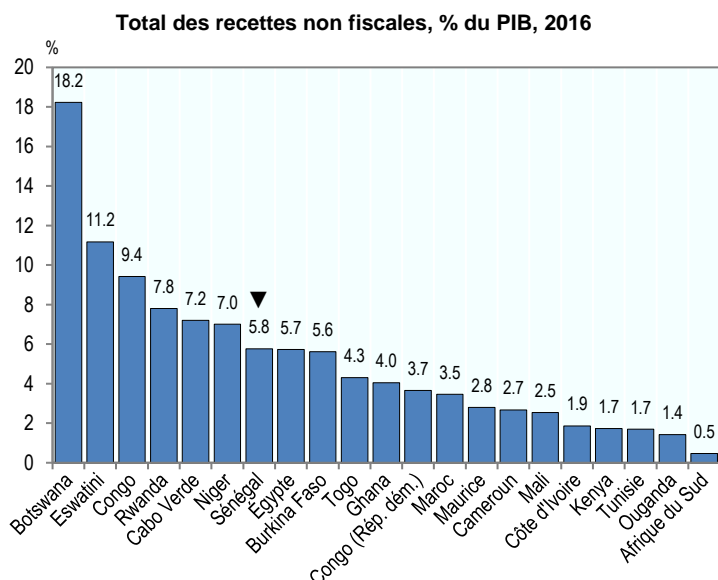
La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales au Sénégal en 2016 provenait des taxes sur la valeur ajoutée (34 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2016 provenait des autres impôts sur les biens et les services (28 %).



* Les données pour l'OCDE sont de 2015 car les données de 2016 ne sont pas disponibles.

Recettes non fiscales

En 2016, les recettes non fiscales du Sénégal représentaient 5.8 % du PIB et elles étaient inférieures aux recettes fiscales (22.0 % du PIB). Les dons représentaient la plus grande part des recettes non fiscales en 2016, s'élevant à 2.8 % du PIB et 48.6 % des recettes non fiscales.



Source : Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018 oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique



Pour plus d'informations, consultez : oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique